

Liste des équipements concernés par le contrat :

Désignation	Quantité
Caméra à lecture de plaques d'immatriculation	8
Caméra contextuelle	2
Coffret UPP (Urban Power Pack)	2
Bornes radio	18
Serveur vidéo	1
Ordinateur de supervision	1

Au titre du contrat, la société ISI ELEC s'engage envers le client à réaliser l'entretien et la maintenance des installations de vidéoprotection comme définies ci-après :

- ✓ Contrôles distants et hebdomadaires de l'état du système
- ✓ Réalisation des mises à jour du serveur à distance, à chaque fois que cela sera nécessaire.
- ✓ Vérification des sécurités du logiciel.
- ✓ Contrôle hebdomadaire de l'état de stockage des disques durs.
- ✓ Check List complète du système (Débits des connexions câblés, santé du serveur, débits de communication radio...).
- ✓ Assistance téléphonique du Lundi au Vendredi de 8H à 17H30.
- ✓ Formation des utilisateurs lors de la mise en service de l'installation.
- ✓ Rédaction d'un rapport hebdomadaire regroupant l'intégralité des actions menées, des éventuelles anomalies et toutes autres informations judicieuses.
- ✓ Conseil sur les nouveautés technologiques et sur les possibilités d'amélioration de l'installation.
- ✓ Assistance téléphonique en cas de besoin d'extraction vidéo (Réquisition des autorités compétentes).
- ✓ Assistance dans les démarches en préfecture à réaliser avant l'installation du système.
- ✓ Nettoyage de l'ensemble des caméras, 3 fois par année
- ✓ Nettoyage des coffrets vidéo extérieurs, 3 fois par année
- ✓ Contrôle distant du bon fonctionnement des onduleurs présents dans les coffrets vidéo et au sein de la baie informatique, 3 fois par année.
- ✓ Obligation d'information et conseil sur les modifications réglementaires éventuelles

Le montant annuel du contrat locatif 1 235 € HT, soit 1 482€ TTC.

Soit 148,20€ / caméras

La facturation du contrat s'effectuera annuellement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, **à l'Unanimité, approuve** les termes du contrat entre la société ISI ELEC et la Commune de GOMMERVILLE pour la maintenance du système de vidéoprotection, **autorise** Mme le Maire à signer le contrat, **donne** tous pouvoirs à Mme le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants au contrat ou tous documents en ce sens.

Pour : 13

Contre :

Abstention :

3. RESSOURCES HUMAINES - PERSONNEL

• CREATION D'UN NOUVEAU POSTE D'AGENT TECHNIQUE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors du Conseil du 16 novembre, il a été acté de créer 2 postes, l'un à temps plein (35h) et l'autre à temps partiel (24h), au grade d'adjoint technique.

Aujourd'hui la Commune doit définir quel poste devra faire l'objet de publicité.

Le Conseil Municipal, **à 11 Pour et 2 Abstentions** décide de publier l'annonce du poste à 35h

Pour : 11

Contre :

Abstention : 2

- **PRIME EXCEPTIONNELLE DU POUVOIR D'ACHAT**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que le 2 novembre 2023, est entré en vigueur **Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023** portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics de la fonction publique territoriale.

Il prévoit notamment que les organes délibérants des collectivités territoriales, **peuvent instituer, par délibération, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire** au bénéfice **des agents publics** de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité**, décide de ne pas instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Pour :

Contre : 13

Abstention :

4. QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

- **INFORMATION SDIS 2024**

Mme le Maire annonce le Conseil Municipal qu'en 2024, la redevance SDIS va augmenter de 5 377,07€ par rapport à l'année précédente.

Elle est de 33 144,95€ en 2024 au lieu de 27 767,88€ en 2023.

- **POINT IMPAYES FACTURE D'EAU**

Mme le Maire communique au Conseil Municipal qu'il reste encore 31 factures restées en impayés sur ce 1^{er} semestre 2023.

- **POINT FINANCIER SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal, que lors de la Conférences des Maires en date du 2 novembre 2023, il a été présenté la prospective financière de la CCCB.

Celle-ci met en avant la baisse des produits mais la hausse des charges.

Une des pistes d'amélioration va être d'augmenter le tarif des services proposés aux administrés et de l'augmentation des TFB et TFNB.

- **VITESSE EXCESSIVE – DANGEROUSITE ROUTES DE VOVES**

Les Conseillers alerte sur la dangerosité du virage Route de Voves et au niveau du stationnement du bus scolaire le matin et soir.

PROCHAINES DATES :

- Noël des enfants : 16 décembre 2023
- Fermeture de la Mairie du 23 décembre 2023 au 1^{er} janvier 2024 inclus
- Vœux du Maire : 27 janvier 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h38.